



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

A 20H00

Etaient présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX, Claudius CHAPUIS, Vahiné DUPIN, Philippe PETIT, Raymond POTY

Etait absent : Marc CHAMBAS

Etaient absents excusés : Denise MAISONNEUVE absente a donné pouvoir à Pierre BRUN, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Odile JAFFRE.

Nombre de votants : 13

Président de Séance : Pierre BRUN

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2024**
Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Subvention exceptionnelle « OCCE Ecole Publique Pierre Savel »**
Une demande de subvention exceptionnelle de 202 euros a été demandée pour l'achat de manuels scolaires. Cette dépense n'était pas prévue pour le compte OCCE.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Adhésion au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay de la commune des Vastres**
Lors de sa séance du 4 septembre 2024, le comité du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat de la commune des Vastres au titre du transfert de compétence assainissement. En tant que collectivité adhérente, la commune de Saint-Pal-de-Chalencon doit se prononcer.

VOTE : 13 POUR